

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/09/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/09/2018

**Délibération n° D-2018-299**

**Budget annexe Parc de Noron - Créances irrécouvrables -  
Créances admises en non-valeur - Rectificatif**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

**Excusés :**

Monsieur Eric PERSAIS, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Finances**

**Budget annexe Parc de Noron - Créances  
irrécouvrables - Créances admises en non-valeur -  
Rectificatif**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget annexe Parc de Noron.

Les états présentés par le Comptable public concernent la période de 2010 à 2015 et correspondent à des petits reliquats très inférieurs au seuil de poursuite et un redevable défaillant.

Par délibération n°D-2018-238, en date du 26 juin 2018, le Conseil municipal avait validé ces états. Cependant, la délibération n'indiquait qu'une partie du montant global. Aussi, elle doit être rapportée et remplacée.

Les sommes présentées par le Comptable public représentent ainsi un montant total de 158,43 € HT. Le montant TTC est de 188,82 € car trois créances ne sont pas assujetties à la TVA et les autres reposent sur une TVA à 19,6 %.

En conséquence, le Comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses (créances admises en non-valeur).

Les crédits sont prévus au budget 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2018-238 du 26 juin 2018 ;

- admettre en non-valeur ces créances et inscrire en dépenses (compte 6541) du budget annexe Parc de Noron les sommes proposées par le Comptable public Sèvres soit un montant total de 158,43 € HT. Le montant TTC est de 188,82 € car trois créances ne sont pas assujetties à la TVA et les autres reposent sur une TVA à 19,6 %.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES**  
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX  
Tél : 05,49,78,7130  
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Collectivité : **00616 - PARC DE NORON-NIORT**

**Numéro de la liste 2855031115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 avr. 2018  
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	133,35 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>133,35 €</b>	

dont TVA 21,85 €  
Taux 15,6%  
Le comptable public,  
par procuration  
MICHAËL COIGNON

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES**  
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX  
Tél : 05,49,78,7130  
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Collectivité : **00616 - PARC DE NORON-NIORT**

Numéro de la liste **3101091415**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 avr. 2018  
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admls
6541	55,47 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>55,47 €</b>	

dont TVA 8,54 €

Le comptable public,  
par procuration  
*[Signature]*  
Mlle COCHON

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.